



Séance extraordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle Gatineau de la maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Hull, Québec, le mardi 15 avril 2003 à 18 h 00 à laquelle sont présents madame Jocelyne Houle, vice-présidente et messieurs les conseillers(ère) André Levac, Louise Poirier et Aurèle Desjardins formant quorum du comité.

Également présents monsieur Mark B. Laroche, directeur général, M^c Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

Était absent monsieur le maire Yves Ducharme, président.

CE-2003-496* AFFECTATIONS - SURPLUS BUDGÉTAIRE 2002

CONSIDÉRANT QUE les résultats financiers de la Ville de Gatineau pour l'année 2002 démontrent des surplus disponibles pour affectations;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de créer des surplus affectés à des fins spécifiques afin de prévoir les coûts futurs reliés à différentes activités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'approuver le transfert du surplus libre disponible de la nouvelle Ville de Gatineau aux surplus affectés de la nouvelle Ville de Gatineau des montants indiqués ci-dessous :

Acquisition de propriétés	541 491 \$
Festival des Montgolfières	183 152 \$
Projets en cours	351 894 \$
Dépenses en immobilisations	44 282 \$
Opérations – Travaux publics	500 000 \$
Masse salariale	1 300 000 \$
Stabilisation des avantages sociaux	3 584 000 \$

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter de transférer à la charge générale de la nouvelle Ville une dette de 3 584 000 \$ afin de rembourser à l'ex-ville de Hull une partie du surplus actuariel du régime de retraite tel que prévu en vertu de la Loi 170 concernant l'appartenance des surplus et des déficits.

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à transférer au surplus libre disponible de l'ex-Ville de Hull un montant de 779 818 \$ afin de représenter fidèlement les transactions financières reliées au programme de départs volontaires.

QUE comité recommande au conseil d'autoriser également le trésorier à approprier le surplus disponible de la nouvelle Ville de Gatineau afin de créer un fonds auto-assurance au montant de 2 158 205 \$.

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à approprier à même le surplus libre un montant de 425 000 \$ pour les aménagements de quartier.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 avril 2003.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-497* SUBVENTION À LA CORPORATION DE REVITALISATION DU CENTRE-VILLE DE HULL - 15 000 \$

CONSIDÉRANT QU' une des clés du succès pour la revitalisation commerciale est de mettre en place une stratégie d'assistance financière aux associations de commerçants;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a adopté, dans son budget 2003 un montant jusqu'à concurrence de 65 000 \$ pour aider la Corporation de revitalisation du centre-ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter de verser une subvention de 15 000 \$ à la Corporation de revitalisation du centre-ville de Hull.

Ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à émettre un chèque de 15 000 \$ pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
61400-971	15 000,00 \$	Programmes et projets de développement contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 avril 2003.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-498* SUBVENTION À L'ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES ET PROFESSIONNELS DE HULL POUR LA REVITALISATION DU BOULEVARD SAINT-JOSEPH - 15 000 \$

CONSIDÉRANT QU'une des clés du succès pour la revitalisation commerciale est de mettre en place une stratégie d'assistance financière aux associations de commerçants;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a adopté, dans son budget 2003 un montant jusqu'à concurrence de 65 000 \$ pour aider l'Association des gens d'affaires et professionnels de Hull pour la revitalisation du boulevard Saint-Joseph :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter de verser une subvention de 15 000 \$ à l'Association des gens d'affaires et professionnels de Hull pour la revitalisation du boulevard Saint-Joseph.

Ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à émettre un chèque de 15 000 \$ pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
61400-971	15 000,00 \$	Programmes et projets de développement contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 avril 2003.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-499* MODIFICATION À L'ORGANIGRAMME GÉNÉRAL DE LA VILLE ET NOMINATION AU POSTE DE DIRECTION DU MODULE DES SERVICES CORPORATIFS ET DES COMMUNICATIONS

CONSIDÉRANT QUE le poste de direction du Module des services corporatifs est vacant et qu'il y a lieu de combler ce poste;

CONSIDÉRANT QUE le processus de dotation de ce poste est complété;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet des modifications ont été apportées à l'organigramme de la Ville ainsi qu'à celui du Service des communications :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil la nomination de monsieur Jacques Hudon au poste de directeur du Module des services corporatifs et des communications, sur une base contractuelle, pour une période de 5 ans. M. Hudon est assujéti aux conditions de travail établi en vertu de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

De plus, ce comité accepte et recommande au conseil d'entériner les modifications apportées à l'organigramme de la Ville ainsi qu'à celui du Service des communications.

La présente résolution remplace la résolution CE-2002-1498 et par voie de conséquence le contrat intervenu entre la Ville et M. Hudon devient caduque.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même l'appropriation budgétaire 02-13180-115 – Module des services corporatifs – rémunération – employé non syndiqué.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 avril 2003.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

MME JOCELYNE HOULE
Maire suppléante et vice-présidente
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif